

fasc. 1, p. 16<sup>a</sup>) : « De la mer orientale le roi qui développe la bienfaisance 廣德王; il réside sur le territoire de l'arrondissement de Lai 來 (Chan-tong); — de la mer méridionale le roi qui développe le bénéfice 廣利王; il réside sur le territoire de l'arrondissement de Kouang 廣 (Kouang-tong); — de la mer occidentale le roi qui développe la fertilisation 廣潤王; il réside sur le territoire de T'ong 同 (Chân-si); — de la mer septentrionale le roi qui développe l'humectation 廣澤王; il réside sur le territoire de Lo 洛 (Ho-nan). »

49. Les vingt-huit mansions lunaires. — Pour chacune de ces catégories de dieux, les cavaliers divins qui sont à leur service sont au nombre de neuf cent mille myriades (voyez plus loin, p. 180, l'énumération parallèle).

49'. Dans l'énumération parallèle, ces fonctionnaires sont appelés 三十二天監齋直事; les dieux dont il est question sont donc les trente-deux dieux qui sont : les quatre dieux qui sèment le peuple 種民四天; les quatre dieux du monde du sans-forme (*arūpadhātu*) 無色界四天; les dix-huit dieux du monde de la forme (*rūpadhātu*) 色界十八天; les quatre dieux du monde du désir (*kāmadhātu*) 欲界四天 (cf. WIEGER, 1204; C. T., boîte 429; fasc. 2, p. 32<sup>b</sup>, p. 53<sup>a</sup>; — WIEGER, 1205; C. T., boîte 436, fasc. 6, p. 2<sup>a</sup>).

50. La présentation de la requête 拜表 avait pour but de renvoyer satisfaits les dieux qu'on avait fait venir par l'offrande de la composition littéraire 上章. C'est pourquoi un texte dit (cf. WIEGER, 1206; C. T., boîte 433, fasc. 2, p. 2<sup>a</sup>) que l'essentiel de la cérémonie du jeûne *tchai* était dans l'offrande de la composition littéraire et dans la présentation de la requête 惟在上章拜表. Entre ces deux rites s'intercale, comme nous l'avons vu, la lecture du discours 詞 par lequel on informe les dieux qui sont présents du but de la cérémonie. Pour présider à la réussite de ces trois moments de l'office sacré, il y avait des divinités spéciales qui étaient appelées « les fonctionnaires divins préposés à l'offrande de la composition littéraire, du discours et de la requête » 上章詞表靈官 (cf. WIEGER; C. T., boîte 443; fasc. 2, p. 5<sup>b</sup>).

51. Cf. p. 173, l. 33.

51'. Le palais d'or 金闕 ou, plus littéralement, la porte d'or, est la résidence du *Tao* suprême. L'officiant pour éviter de s'adresser directement à cette majestueuse divinité, parle aux fonctionnaires qui sont au bas de la porte de son palais 金闕下; cette formule peut être comparée aux expressions du langage laïque 陛下, « ceux qui sont au bas des escaliers de la ville du trône », en s'adressant à l'empereur; 殿下 « ceux qui sont au bas de la salle », en s'adressant à un prince; 閣下 « ceux qui sont au bas du pavillon à étage », en s'adressant à un haut dignitaire.

52. 盟告三官. Il y a ici deux termes à expliquer, celui de la déclaration faite avec serment

et celui des trois magistrats. Pour ce qui est du serment, le texte suivant me paraît en indiquer l'origine (cf. WIEGER, 1204; C. T., boîte 431, fasc. 7, p. 7<sup>b</sup>-8<sup>a</sup>) : « Au-dessus des neuf Puretés 九清, il y a la porte d'or (= le palais) 金闕 de la capitale de jade 玉京 du grand Régulateur qui n'a pas de supérieur 無上大羅; dans (ce palais) il y a les règles des vérités essentielles jurées 盟真之科: elles sont cachées dans un coffre de jade 玉匱; elles constituent la doctrine des règles qui dépendent du *Ling-pao* et qui sauvent universellement l'invisible et le visible 靈寶普度幽明之法門也. Depuis que (le *kalpa*) *tch'e-ming* 赤明 commença son évolution, les recueils divins qui secourent ceux qui souffrent et qui sauvent les pécheurs tels qu'ils avaient été prononcés par le vénérable divin Yuan-che 元始天尊, furent l'objet d'un serment véridique et d'un engagement contracté entre toutes les myriades de saints qui jurèrent que leur désir était pendant des centaines de milliers de *kalpas* de secourir et de sauver ceux qui souffrent et ceux qui ont fait des fautes; c'est de là que vient l'expression « vérités essentielles jurées ». Dans les règles des vérités essentielles jurées, il y a trois catégories : en haut il y a les règles de l'Écrit d'or du 金籙 principe supérieur 上元: au milieu il y a les règles de l'Écrit de jade 玉籙 du principe médian 中元; en bas il y a les règles de l'Écrit jaune 黃籙 du principe inférieur 下元 ».

Du rituel que nous traduisons, il semble résulter que lorsqu'un moine taoïste entrait en religion, il s'engageait par serment, comme les myriades de saints ses prédécesseurs, à observer les vérités essentielles qui contenaient les règles propres à secourir et à sauver les vivants et les morts.

Ces règles se divisaient, avons-nous vu, en trois catégories suivant qu'elles se rattachaient à l'un des trois principes 三元 qui sont le Ciel, la Terre et l'Eau 天地水; or ce sont les divinités qui président à ces trois principes qu'on appelle les trois magistrats 三官. On comprend dès lors pourquoi notre rituel dit que le moine taoïste a prêté serment aux trois magistrats; ce sont en effet ces divinités qui sont préposées aux règles véritables des rites grâce auxquels on secourt et on sauve les âmes.

Les noms des trois magistrats sont les suivants : 1° du principe supérieur le grand Empereur Tseu-wei, magistrat du Ciel, qui confère les bonheurs 上元賜福天官紫微大帝; 2° du principe médian le grand Empereur Ts'ing-hiu, magistrat de la Terre qui pardonne les fautes 中元赦罪地官清虛大帝; 3° du principe inférieur le grand Empereur Tong-yin, magistrat de l'Eau, qui délivre des difficultés 下元解厄水官洞陰大帝.

Les trois magistrats étaient à la tête de tout un ensemble de fonctionnaires divins; pour chacun des